

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Bid Fax: (204) 983-0338

R3C 2Z1

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet Sanitary Services - Cold Lake						
Solicitation No N° de l'invitatio	n	Date				
W0134-14CYLN/A		2013-1	0-2	4		
Client Reference No N° de réfé	rence du client	GETS	Ref.	. No N° de réf. de SEAG		
W0134-14CYLN		PW-\$V	VP(G-202-8710		
-	CCC No./N° CCC - FN	/IS No./	/N° \	/ME		
WPG-3-36187 (202)						
Solicitation Closes - L	invitation pre	end f	in	Time Zone		
at - à 02:00 PM				Fuseau horaire		
on - le 2013-12-04				Central Standard Time CST		
Delivery Required - Livraison exi	igée					
See Herein						
Address Enquiries to: - Adresser	toutes questions à:		Вι	ıyer ld - ld de l'acheteur		
Kozak, Tammy		wpg202				
Telephone No N° de téléphone		FAX	No	N° de FAX		
(204)984-8825 ()		(204	1)98	3-7796		
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services DEPARTMENT OF NATIONAL P.O.BOX 6550 STN FORCES COLD LAKE Alberta T9M2C6 Canada	et construction:					
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not in Cette Demande d'offre à commandes ne con	•	-	re de	sécurité.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36187

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des offres
- 3. Ancien fonctionnaire
- 4. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
- Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - sécurité, exigences financières et d'assurance

1. Exigence de sécurité

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. proposer
- 2. Exigence de sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. pouvoirs publics
- 6. Divulgation proactive des contrats avec d'anciens fonctionnaires
- 7. Les utilisateurs identifiés
- 8. Procédures subséquente
- 9. Instrument de commande
- 10. Limitation des commandes subséquentes
- 11. Limitation financière
- 12. De priorité des documents

W0134-14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN WP

WPG-3-36187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

13. certifications

14. lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Divulgation proactive des contrats avec d'anciens fonctionnaires
- 5. paiement
- 6. Instructions pour la facturation
- 7. Exigences relatives aux assurances
- 8. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes:

Annexe A - Énoncé des travaux

Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Exigences de sécurité Liste

Annexe D - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Certification

Annexe E - Exigences relatives aux assurances

W0134-14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

WPG-3-36187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

W0134-14CYLN

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, Base de paiement, Exigences en matière d'assurance, le rapport d'utilisation de l'offre à commandes, et l'inventaire des véhicules.

2. Sommaire

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au nom du ministère de la Défense nationale (MDN) à Cold Lake, en Alberta , a une obligation d'offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) des services sanitaires afin d'inclure tout le travail, les matériaux, l'équipement, la supervision, du transport et des outils nécessaires pour fournir des services sanitaires de divers bâtiments de la 4e Escadre conformément à Lakein froide à l'énoncé des travaux à l'annexe A. L' offre à commandes sera en vigueur pour une (2) période de deux ans à partir de la date d'émission (estimés à 1 janvier 2014 à 31 Décembre, 2016), et trois autres (3), un (1) périodes optionnelles d'un an.

Il ya une exigence de sécurité associé à cette exigence. Pour plus d'informations , consulter la Partie 6 - Sécurité , financier et d'assurance , et la Partie 7A - Offre à commandes . Les offrants devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires» (

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-eng.html # a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels . "

W0134-14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

File No. - N° du dossier WPG-3-36187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pour les besoins de services, les offrants titulaires d'une pension ou un paiement forfaitaire doivent fournir les informations requises comme détaillé dans l'article 3 de la partie 2 de la demande d'offre à commandes (DOC).

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord mondiale du commerce de l'Organisation sur les marchés publics (AMP-OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord sur le commerce nternal (ACI).

Compte rendu 3.

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. débriefings

Les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de processus d' offres à commandes . Offrants devraient en faire la demande à l'autorité de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de promotions de standing. Le compte rendu peut être faite par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformises d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

M0019T

Prix et(ou) taux fermes

2007-05-25

W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

WPG-3-36187

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Ancien fonctionnaire - Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

W0134-14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

a. le nom de l'ancien fonctionnaire;

b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés. Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire:
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n´a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

W0134-14CYLN/A

lois applicables indiquées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36187

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les

W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36187

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (1 copies papier)

Section II: offre financière (1 copies papier) et une (1) copie électronique, en fichier Excel, par courriel

Section III: attestations (1 copies papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats cologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B -Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

Solicitation No. - N° de l'invitation W0134-14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Master Card

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA

b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

 $\label{eq:control_solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W0134-14CYLN/A$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- (a) Les offres seront évaluées conformément à l'ensemble des exigences de l'appel d'offres à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- 1.1. évaluation technique
- 1.1.1 Critères techniques obligatoires
- a) la capacité de réaliser l'étendue des travaux décrits dans l'annexe "A".
- b) Fourniture de prix pour tous les éléments figurant à l'annexe «B», Base de paiement.
- 1.2 Évaluation financière
- 1.2.1

CCUA A0220T article (2010-01-11) Évaluation du prix

- 2. Méthode de sélection
- 2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0134-14CYLN WPG-3-36187

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour gu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0134--14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier WPG-3-36187

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - sécurité, exigences financières et d'assurance

1 . Exigence de sécurité

W0134-14CYLN

- 1. Avant la délivrance d'une offre à commandes, les conditions suivantes doivent être remplies :
- (a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7A Offre à commandes ;
- (b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou protégées, des actifs ou des établissements de travail (s) doivent satisfaire à l'exigence de sécurité comme indiqué dans la Partie 7A Offre à commandes;
- (c) l'initiateur doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des informations classifiées ou protégées , des actifs ou des lieux de travail ;
- 2 . Il est rappelé aux offrants d'obtenir l'autorisation de sécurité requise . Tout retard dans la délivrance d'une offre à commandes pour permettre à l'initiateur réussi à obtenir l'autorisation requise sera à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 3 . Pour plus d'informations sur les exigences de sécurité , les offrants devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC Instructions pour les soumissionnaires» (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl-lc-pl- fra.html # a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels . (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-eng.html # a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels .

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W0134-14CYLN/A$

W0134-14CYLN

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg202

File No. - N° du dossier WPG-3-36187 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1 . proposer
- 1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux à l'annexe "A".
- 2 . Exigence de sécurité
- 2.1 L'exigence de sécurité suivant (clauses SRCL et connexes) s'applique et font partie de l'offre à commandes .
- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des éta-blissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC. Tant que les auto-risations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC, ces derniers NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux sans une escorte.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions?:
- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe _____;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).
- 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat (s) par un numéro , une date et un titre sont reproduites dans les Clauses et Conditions manuelle (

Solicitation No. - N° de l'invitation W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard - acquisition clauses - et - conditions -Manual) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

WPG-3-36187

3.1 Conditions générales

En 2005 (2012-11-19) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent et font partie de l'offre à commandes.

- 4 . Durée de l'offre à commandes
- 4.1 Période de l'offre à commandes

La période de mise commandes subséquentes à l'offre à commandes est Du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2016.

4.2 Extension de l'offre à commandes

Si l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale , l' offrant consent à prolonger son offre pour une trois autres (3), un (1) périodes optionnelles de l'année dans les mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes , ou aux taux ou des prix calculés conformément à la formule précisée dans l'offre à commandes .

L'initiateur sera informé de la décision d'autoriser l'utilisation de l' offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'OC 15 jours avant la date d'expiration de l'offre à commandes . Une révision de l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

- 5. pouvoirs publics
- 5.1 Responsable de l' offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est:

Tammy Kozak
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
100-167, avenue Lombard
Winnipeg, Manitoba R3C 2Z1

Téléphone: 204-984-8825

 $\label{eq:control_solution} Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ W0134-14CYLN/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0134-14CYLN

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

WPG-3-36187

Télécopieur: 204-983-7796

Adresse e -mail: tammy.kozak @ pwgsc -tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de la mise en place de l'offre à commandes , de son administration et de sa révision , le cas échéant . Lors de la réalisation d'un appel -up , tant qu'autorité contractante , il est responsable de toutes les questions contractuelles relatives aux commandes subséquentes individuelles à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes .

Le chargé de projet est le représentant du ministère ou organisme pour lequel les travaux seront effectués conformément à une commande subséquente à l'offre à commandes et est responsable de tout le contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

nom:				
Titre:		_		
Organisation:			_	
Adresse:	 			
Téléphone:				
Télécopieur:	 		 	
Adresse e -mail·				

6. Divulgation proactive des contrats avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des informations sur son statut , en ce qui concerne d'être un ancien fonctionnaire titulaire d'une loi (LPFP) pension pension du service public , l'entrepreneur a accepté que cette information sera signalée sur les sites Web des ministères dans le cadre des rapports publiés sur la divulgation proactive , conformément à l'Avis sur la politique: 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada .

7. Les utilisateurs identifiés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est: MDN 4 de Cold Lake.

 $\label{eq:control_solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W0134-14CYLN/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W0134-14CYLN WPG-3-36187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur identifié (s) en utilisant le formulaire PWGSC -TPSGC 942 , Commande subséquente à un comité permanent ou d'un document électronique .

10. Limitation des commandes subséquentes

Subséquentes individuelles contre l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10,00.00 \$ (taxes applicables incluses) .

11. De priorité des documents

S'il ya une divergence entre le libellé des textes qui apparaissent sur la liste, le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus sur la liste .

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les statuts de l'offre à commandes ;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19) , Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2013-06-27) , Conditions générales services (complexité moyenne);
- f) l'annexe A, Énoncé des travaux;
- g) l'annexe B, Base de paiement;
- h) l'annexe C relative à la sécurité Liste de vérification ;
- i) l'annexe D , le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi attestation .
- j) l'annexe E, Exigences relatives aux assurances ;
- k) l'offre de l' initiateur datée du _____

12 . certifications

12.1 Conformité

Le respect des attestations et la documentation connexe fournie par l'Initiateur est une condition de l'autorisation de l'offre à commandes et sous réserve de vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat résultant qui se poursuivra au-delà de la période de l'offre à commandes . Dans le cas où l'initiateur ne respecte pas les attestations , de fournir la documentation connexe ou s'il est établi que toute certification faite par l'initiateur dans son offre

Solicitation No. - N° de l'invitation W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

File No. - N° du dossier WPG-3-36187

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

de fausses déclarations, faites sciemment ou non , le Canada a le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes .

13. lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis, et les relations entre les parties seront déterminées par les lois en vigueur au Manitoba.

B. CLAUSES DU CONTRAT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et une partie de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes formulaire.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes .

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010C (2013-06-27), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent et une partie du contrat formulaire.

L'article 13 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2013-06-27), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements effectués par cartes de crédit.

3. Durée du contrat.

3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes .

4. Divulgation proactive des contrats avec d'anciens fonctionnaires

Solicitation No. - N° de l'invitation W0134-14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

En fournissant des informations sur son statut , en ce qui concerne d'être un ancien fonctionnaire titulaire d'une loi (LPFP) pension pension du service public , l'entrepreneur a accepté que cette information sera signalée sur les sites Web des ministères dans le cadre des rapports publiés sur la divulgation proactive , conformément à l'Avis sur la politique: 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada .

- 5. paiement
- 5.1 Base de paiement

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat , l'entrepreneur sera payé un prix ferme spécifié dans la commande subséquente . Les droits de douane sont inclus et taxe des produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il ya lieu .

Le Canada ne paiera l'entrepreneur pour toute modification de conception , modification ou interprétation des travaux , à moins qu'ils n'aient été approuvés, par écrit, par l' autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux .

5.2 Limite de prix

CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

5.3 Mode de paiement

CCUA clause H1001C (2008-05-12) Paiement Multiple

5.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C T1204 - Demande directe du ministère client 2007-11-30 Temps C0710C et du prix contractuel Vérification 2007-11-30 Vérification discrétionnaire C0100C - marchandises commerciales et / ou des services 2010-01-11 C0504C heures supplémentaires 2010-01-11

5.5 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée :	•
OU	
Les cartes de crédit suivantes sont acceptées:	_et

Solicitation No. - N° de l'invitation W0134--14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

nt File No. - N° du dossier WPG-3-36187

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6 . Instructions pour la facturation

1.L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés .

Amd. No. - N° de la modif.

7 . assurance

SACC G1005C (2008-05-12) Assurance

8. Clauses du guide des CCUA

A9062C canadiens Règlement du site Forces 2010-01-11 Les marchandises excédentaires B7500C 2006-06-16 D5328C inspection et acceptation 2007-11-30 Défense A9006C Contrat 2008-05-12 Solicitation No. - N° de l'invitation W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

File No. - N° du dossier

WPG-3-36187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 4e ESCADRE COLD LAKE

GÉNIE CONSTRUCTION DE L'ESCADRE DES Services sanitaires

BFC COLD LAKE ALBERTA, T9M 2C6



Numéro de demande : W0134-14CYLN

Carte de contrat SANSLN

Date : 28 juin 2013

Responsable du projet : Sharon Bibeau

W0134-14CYLN

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg202

File No. - N° du dossier WPG-3-36187 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Table des matières

Description des travaux.	1
Utilisation de l'emplacement par l'Entrepreneur.	1
Garantie	1
Sécurité des opérations	1
Exigences en matière de santé et de sécurité	2
Réunion d'orientation	2
Mesures de protection environnementale	3
Mesures spéciales en vigueur à l'aéroport	3

W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier WPG-3-36187

Description des travaux

- 1. Les travaux visés par la présente offre à commandes doivent inclure la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, le matériel, le transport et la supervision nécessaires pour assurer la fourniture, la livraison, l'entretien, le nettoyage et le retrait des toilettes portatives et des postes de lavage de mains et le nettoyage des réservoirs d'eaux usées des aéronefs à la 4º Escadre Cold Lake du ministère de la Défense nationale, aux différents endroits suivants :
 - a. sur la base comprend la 4^e Escadre Cold Lake, le camp des cadets et le CITFA qui se trouvent tous dans un rayon de 5 km;
 - b. au PLER, qui est situé à environ 54 km de la 4° Escadre sur la route 897.

"Utilisation de lemplacement par l'Entrepreneur

à'é 2. Exclusive lexcution des travaux, soumise aux conditions suivantes:

- a. les déplacements sur les lieux doivent être soumis aux restrictions imposées par le Responsable du projet;
- b. le chantier ne doit pas être encombré inutilement de matériaux ou de matériel;
- c. le chantier doit être gardé propre et exempt de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut:
- d. l'exécution des travaux doit être effectuée de manière à gêner ou perturber le moins possible les occupants et l'usage normal des lieux.

Exécution des travaux

êéêééééàéééà'ééééà'. Le travail doit tre de la meilleure qualit et tre ralis par des travailleurs qualifis et comptents dans leurs mtiers respectifs. Il incombe l'Entrepreneur de fournir des employs dots de tous les certificats et agrments requis. Il incombe l'Entrepreneur de fournir tous les permis de pratique, les cartes de qualification et les agrments applicables pour prouver les comptences exiges dans les modalits du prsent contrat.

- 4. L'Entrepreneur doit éviter d'embaucher des personnes qui sont inaptes ou non qualifiées pour accomplir les tâches exigées. L'exécution des travaux ne doit pas être confiée à des personnes qui, de l'avis du Responsable du projet, sont incompétentes, inaptes ou ne se sont pas conduites convenablement. Le Responsable du projet se réserve le droit d'exiger le renvoi des lieux des travailleurs jugés incompétents ou négligents, ayant fait preuve d'insubordination ou ayant commis un acte répréhensible.
- 5. En cas de désaccord quant à la qualité ou à la justesse de l'exécution, les décisions sont prises par le Responsable du projet uniquement et elles sont irrévocables.

Sécurité des opérations

6. Les travaux exécutés dans la zone réglementée générale (ZRG) devront être conformes aux règlements en matière de sécurité propres à cette zone. Tous les membres du personnel de l'Entrepreneur doivent détenir une carte d'identité de la compagnie et un laissez-passer donnant accès à la zone réglementée générale (ZRG). Les individus qui n'auront pas en leur possession un

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W0134--14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

laissez-passer ne seront pas autorisés à entrer dans la ZRG. Si le Responsable du projet demande à l'Entrepreneur d'exécuter des travaux dans des secteurs de la ZRG auxquels ce dernier n'a pas accès en raison de sa cote de fiabilité, il fera en sorte que des agents de sécurité accompagnent l'Entrepreneur.

- 7. L'usage de téléphones cellulaires est restreint dans la ZRG;
 - a. Il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires dans les installations de ravitaillement;
 - b. Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire à moins de 15 mètres d'un aéronef.
- 8. L'Entrepreneur ne peut prendre aucune photographie à l'intérieur de la ZRG. Toutefois, s'il doit prendre des photos, il doit en informer le Responsable du projet, qui pourrait les prendre pour lui. En pareil cas, l'Entrepreneur devra lui soumettre une demande à l'avance, laquelle sera étudiée, mais peut ne pas être approuvée en raison d'exigences autres.

Exigences en matière de santé et de sécurité

êééé9. Tous les accidents doivent tre dclars immdiatement au Responsable du projet.

- 10. Toutes les matières dangereuses doivent être identifiées et étiquetées conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). En outre, des copies des fiches signalétiques (FS) doivent être fournies au Responsable du projet.
- 11. En cas de facteurs, de circonstances ou de risques imprévus ou particuliers liés à la sécurité au cours des travaux, l'Entrepreneur doit aviser le Responsable du projet immédiatement.
- 12. Si, durant l'exécution des travaux, des travailleurs découvrent ou dérangent des produits pouvant contenir de l'amiante qui ne relèvent pas du contrat, INTERROMPRE les travaux dans cette zone et en informer immédiatement le Responsable du projet.
- 13. La 4e Escadre Cold Lake interdit l'usage du tabac, sauf dans les zones désignées.

Réunion d'orientation

é'é'éé'iééé'éôèéàéééà14.Une runion de lancement aura lieu, au cours de laquelle lEntrepreneur et le Responsable du projet discuteront des conditions du contrat. Cette runion donnera aux deux parties une occasion de poser toutes les questions pertinentes et dy rpondre. La runion aura lieu avant la commande initiale pour sassurer quil ny a aucun malentendu. Selon le contrat, la runion peut se faire par tlconfrence. Le Responsable du projet devra contacter lEntrepreneur pour planifier la runion le plus tt possible aprs la remise de la prsente offre commandes. La dure prvue de la runion est d'environ une heure (sujette changement).

15. Les employés de l'Entrepreneur qui travailleront sur le site devront observer les consignes et les règlements relatifs aux incendies pour les entrepreneurs de la 4° Escadre Cold Lake, qui seront fournis par le Responsable du projet avant le début des travaux ou durant la réunion précédant les travaux.

Lors de la réunion d'orientation, Le Responsable du projet veillera à ce que l'Entrepreneur soit informé des mesures de prévention des incendies, et ce, avant le début des travaux.

16. Les entrepreneurs, les visiteurs et les sous-traitants qui collaborent avec le personnel du MDN doivent assister à des exposés d'environ une (1) heure qui traitent des procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement et d'intervention en cas d'urgence propres aux travaux, lesquels

 $\label{eq:continuous} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ \mbox{W0134-14CYLN/A}$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

seront donnés par le Responsable du projet. La documentation, y compris les instructions permanentes d'opération (IPO) ou autres procédures et les normes de sécurité, sera, au besoin, citée ou prêtée aux responsables du contrat ou des visiteurs aux fins de référence.

- 17. L'Observance des normes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement associées au site et se rapportant à la protection des biens. L'Entrepreneur, ses employés et/ou sous-traitants s'engagent à respecter tous les règlements du MDN en vigueur sur le site où les travaux seront exécutés, y compris toutes les normes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement ainsi que les normes établies afin de protéger les biens du MDN contre toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit, y compris le feu.
- 18. Il incombe à l'Entrepreneur de s'assurer que tous les employés et sous-traitants qui travailleront sur le site sont bien informés et qu'ils ont rempli et signé la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité de l'Entrepreneur avant d'entreprendre des travaux sur place. Un exemplaire signé de la liste de vérification doit être remis au Responsable du projet. Aucun paiement ne sera effectué avant que tous les documents aient été établis.

Mesures de protection environnementale

- 19. Les déchets deviennent la responsabilité de l'Entrepreneur aussitôt que ce dernier les a récupérés. L'Entrepreneur doit éliminer ces déchets conformément aux exigences de l'offre à commandes, le cas échéant, et conformément aux lois applicables, quelles soient fédérales, territoriales ou municipales.
- 20. L'Entrepreneur doit immédiatement informer le Responsable du projet de tout incident ayant causé des dommages.

Mesures spciales en vigueur l'aroport

- 21. Lors de travaux dans les aires de la 4e Escadre, les restrictions suivantes s'appliquent :
 - a. Ne pas perturber les activités de l'aéroport sans la permission du Responsable du projet;
 - b. Prendre les mesures temporaires de sécurité nécessaires à l'acheminement du public, du personnel, des piétons et à la circulation des véhicules;
 - c. Installer des barrières et des lumières aux endroits indiqués.
- 22. Dans les zones de l'aéroport ouvertes au trafic aérien :
 - a. l'Entrepreneur doit obtenir l'approbation du Responsable du projet pour le calendrier des travaux;
 - b. l'Entrepreneur doit contrôler les déplacements du matériel et du personnel conformément aux directives du Responsable du projet;
 - c. l'Entrepreneur doit observer immédiatement les signaux et les directives des escortes;
 - d. un service d'escorte sera fourni par le MDN pour tous les travaux à effectuer sur le terrain d'aviation:

 $\label{eq:continuous} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ \mbox{W0134-14CYLN/A}$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

tous les employés doivent être conscients du souffle des réacteurs (échappement) provenant des aéronefs en marche lorsqu'ils travaillent sur l'aérodrome. Le souffle des réacteurs est extrêmement chaud et violent.

- 23. L'Entrepreneur doit utiliser les méthodes de prévention dommages par corps étrangers énoncées ci-dessous :
 - Lorsque des voies utilisées pour circuler croisent des pistes, des voies de circulation ou des aires de stationnement d'aéronefs utilisées, l'Entrepreneur et/ou son représentant doivent enlever immédiatement les débris qui se trouvent aux intersections;
 - Lorsque des voies d'accès croisent des pistes, des voies de circulation ou des aires de stationnement d'aéronefs utilisées, l'Entrepreneur et/ou son représentant doivent maintenir les intersections exemptes de boue ou de débris en tout temps;
 - c. Il est essentiel de maintenir constamment en place des méthodes de prévention des dommages par corps étrangers lorsque l'on travaille à proximité des aéronefs, des pistes et des aires de stationnement. Il faut empêcher la projection de débris en tout temps et vérifier les pneus des véhicules à chaque point de vérification de prévention des dommages par corps étrangers désigné.

Étendue des travaux

- 1. Toilettes portatives
 - a. Spécifications toutes les toilettes portatives fournies doivent respecter les critères suivants :
 - 1. être fabriquées en fibre de verre, en polyéthylène ou en polypropylène;
 - 2. contenir une toilette, un toit et une cloison incluant une porte avec un verrou;
 - 3. contenir un réservoir de rétention ventilé par le toit;
 - 4. contenir un urinoir séparé;
 - 5. contenir un poste de lavage des mains et bloc sanitaire avec solution désinfectante;
 - 6. contenir un porte-papier hygiénique et du papier.
 - Spécifications les toilettes portatives autonomes chauffées fournies doivent respecter les critères suivants :
 - 1. être chauffées et isolées afin d'assurer une température intérieure confortable lorsque la température extérieure atteint -40 °C;
 - 2. contenir une toilette à chasse et un urinoir:
 - 3. contenir un lavabo avec distributeur de savon et eau courante (chaude et froide);
 - 4. comporter un système de recirculation et de changement d'air;
 - 5. comporter un système d'alimentation solaire ou 120 V;
 - 6. contenir du papier hygiénique, des serviettes en papier et du savon pour les mains.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W0134--14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

c. La livraison doit comprendre le transport à partir des installations du fournisseur jusqu'à l'emplacement désigné, la mise en place initiale et l'ancrage de la toilette, le plein d'eau ou d'antigel et la fourniture des produits de papier et des désinfectants chimiques requis pour l'utilisation de la toilette.

- d. Le retrait doit comprendre le transport jusqu'aux installations du fournisseur, le retrait des ancrages, le nettoyage final et la désinfection de la toilette.
- e. Le nettoyage et l'entretien doivent comprendre le retrait des eaux usées, le lavage à haute pression de la toilette à l'aide d'une solution stérilisante, le remplacement du papier et des désinfectants chimiques et l'élimination des eaux usées et des résidus conformément aux règlements provinciaux ou municipaux existants. L'Entrepreneur doit être responsable de tous les frais que peuvent imposer ces règlements. Les camions d'entretien doivent être équipés de ce qui suit :
 - 1. circuit d'alimentation en eau sous pression et réservoir contenant de l'eau fraîche pour le nettoyage complet au jet de l'intérieur de la toilette;
 - 2. réservoir de rétention pour déchets chimiques;
 - 3. quatre roues motrices et un treuil à câble d'acier pour pouvoir se désembourber;
 - 4. l'Entrepreneur doit prendre des dispositions avec une entreprise civile de récupération pour la récupération de ses propre véhicules.

f. Déplacement d'une toilette :

- 1. toute toilette devant être déplacée sur une distance de plus de 500 mètres doit d'abord faire l'objet d'un entretien;
- 2. les déplacements sur une courte distance (moins de 500 mètres) seront coordonnés avec les périodes d'entretien régulier.

2. Réservoirs d'eaux usées d'aéronef

- a. Obtenir toutes les autorisations de déplacement au sol avant de se rendre à l'aéronef.
- b. Repérer un membre du personnel de piste afin d'obtenir de l'aide au besoin.
- c. Trouver les trappes de vidange des toilettes.
- d. Placer le véhicule d'entretien (faire appel à un observateur pour les manœuvres en marche arrière).
- e. Serrer les freins de secours et caler les roues.
- f. Ouvrir la trappe de vidange des toilettes et fixer le raccord rapide pour aéronef à l'aéronef.
- g. Brancher la conduite de dépression du camion de service au raccord rapide.
- h. Ouvrir le robinet d'eaux usées des toilettes de l'aéronef et le verrouiller (en position ouverte).
- Mettre en marche la pompe à vide du camion de service. (NE PAS ASPIRER AVANT D'AVOIR OUVERT LE ROBINET D'EAUX USÉES.)
- Ouvrir le robinet du camion de service et pomper les eaux usées jusqu'à ce que le réservoir soit vide.
- k. Lorsque le réservoir est vide, débrancher le raccord rapide de l'aéronef.
- I. Fermer le robinet d'eaux usées des toilettes de l'aéronef.
- m. Fermer la trappe de vidange des toilettes.
- n. Ouvrir le robinet du camion de service afin d'assurer qu'il n'y a plus d'eaux usées dans le raccord rapide.
- o. Fermer le robinet du camion de service.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W0134-14CYLN/A wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN WPG-3-36187

p. Remettre le raccord rapide et la conduite de dépression dans le camion.

- q. Arrêter la pompe à vide du camion de service.
- Remplir le réservoir d'eaux grises des toilettes de l'aéronef avec 15 litres d'eau avec désodorisant.
- s. Obtenir l'autorisation de s'éloigner de l'aéronef.
- t. Enlever les cales des roues, desserrer le frein et quitter les lieux.
- u. Si de l'eau potable est requise (à l'occasion pour des aéronefs commerciaux), celle-ci doit être fournie par l'Entrepreneur. Si l'Entrepreneur n'est pas en mesure de satisfaire à cette demande, la tâche peut être confiée à un sous-traitant. Cette demande doit être approuvée par le responsable technique avant que les services soient fournis.

3. Temps de réponse

- a. Les travaux doivent être effectués dans les 48 heures suivant la demande du responsable technique.
- b. En ce qui a trait à l'entretien des réservoirs d'eaux usées d'aéronef, les travaux doivent être effectués dans les 4 heures suivant la demande du responsable technique.

W0134-14CYLN/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0134-14CYLN

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier WPG-3-36187

ANNEXE BASE "B" DE PAIEMENT

Les prix indiqués doivent demeurer ferme pour la durée du contrat. TPS n'est pas incluse et doit être présentée comme un élément distinct sur ??toute facture qui en résulte. Les tarifs indiqués incluent tous les coûts relatifs associés à la fourniture du service, conformément à l'énoncé des travaux, à l'annexe "A".

Prix ??ferme de l'unité en dollars canadiens, TPS en sus, FOB, en conformité avec les termes et les conditions détaillées ci-dessus.

Les quantités sont estimées et sont à des fins d'évaluation uniquement.

Les prix indiqués doivent être en dollars canadiens.

Voir le document ci-joint

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W0134-14CYLN/A

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN WPG-3-36187

ANNEX "C"

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST

(See attached Document

D--- 30 -4 - 30

W0134-14CYLN/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

ANNEX D FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY - CERTIFICATION

pr al de du in	ov ti ecl irii foi	rided mes. are a ng th rmati	feror, by submitting the present information to the Standing Offer Authority, certify that the information is true as of the date indicated below. The certifications provided to Canada are subject to verification at . I understand that Canada will declare an offer non-responsive, or may set-aside a Standing Offer, or will a contractor in default, if a certification is found to be untrue, whether during the offer evaluation period, see Standing Offer period, or during the contract period. Canada will have the right to ask for additional ion to verify the Offeror's certifications. Failure to comply with such request by Canada will also render the in-responsive, may result in the Standing Offer set-aside, or will constitute a default under the Contract.
F	or	furth	er information on the Federal Contractors Program for Employment Equity visit <u>HRSDC-Labour's</u> website.
D	ate	e:	(YYYY/MM/DD) (If left blank, the date will be deemed to be the RFSO closing date.)
С	on	nplet	e both A and B.
Α.	С	heck	conly one of the following:
()	A1.	The Offeror certifies having no work force in Canada.
()	A2.	The Offeror certifies being a public sector employer.
()	A3.	The Offeror certifies being a federally regulated employer being subject to the Employment Equity Act.
()	A4.	The Offeror certifies having a combined work force in Canada of less than 100 employees (combined work force includes: permanent full-time, permanent part-time and temporary employees [temporary employees only includes those who have worked 12 weeks or more during a calendar year and who are not full-time students]).
A٤	5.	The	Offeror has a combined workforce in Canada of 100 or more employees; and
0	D	()	A5.1. The Offeror certifies already having a valid and current <u>Agreement to Implement Employment Equity</u> (AIEE) in place with HRSDC-Labour.
Ü	ıx.	()	A5.2. The Offeror certifies having submitted the <u>Agreement to Implement Employment Equity</u> (LAB1168) to HRSDC-Labour. As this is a condition to issuance of a standing offer, proceed to completing the form Agreement to Implement Employment Equity (LAB1168), duly signing it, and transmit it to HRSDC-Labour.
В.	С	heck	conly one of the following:
()	B1.	The Offeror is not a Joint Venture.
0	R		
()	B2.	The Offeror is a Joint venture and each member of the Joint Venture must provide the Standing Offer Authority with a completed annex Federal Contractors Program for Employment Equity - Certification. (Refer to the Joint Venture section of the Standard Instructions)

 $\label{eq:continuous} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ \mbox{W0134-14CYLN/A}$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg202

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W0134-14CYLN

WPG-3-36187

ANNEX E

INSURANCE REQUIREMENTS

1.1 Commercial General Liability Insurance

- 1.1.1 The Contractor must obtain Commercial General Liability Insurance, and maintain it in force throughout the duration of the Contract, in an amount usual for a Contract of this nature, but for not less than \$2,000,000 per accident or occurrence and in the annual aggregate.
- 1.1.2 The Commercial General Liability policy must include the following:
- (a) Additional Insured: Canada is added as an additional insured, but only with respect to liability arising out of the Contractor's performance of the Contract. The interest of Canada should read as follows: Canada, as represented by Public Works and Government Services Canada.
- (b) Bodily Injury and Property Damage to third parties arising out of the operations of the Contractor.
- (c) Products and Completed Operations: Coverage for bodily injury or property damage arising out of goods or products manufactured, sold, handled, or distributed by the Contractor and/or arising out of operations that have been completed by the Contractor.
- (d) Personal Injury: While not limited to, the coverage must include Violation of Privacy, Libel and Slander, False Arrest, Detention or Imprisonment and Defamation of Character.
- (e) Cross Liability/Separation of Insureds: Without increasing the limit of liability, the policy must protect all insured parties to the full extent of coverage provided. Further, the policy must apply to each Insured in the same manner and to the same extent as if a separate policy had been issued to each.
- (f) Blanket Contractual Liability: The policy must, on a blanket basis or by specific reference to the Contract, extend to assumed liabilities with respect to contractual provisions.
- (g) Employees and, if applicable, Volunteers must be included as Additional Insured.
- (h) Employers' Liability (or confirmation that all employees are covered by Worker's compensation (WSIB) or similar program)
- (i) Broad Form Property Damage including Completed Operations: Expands the Property Damage coverage to include certain losses that would otherwise be excluded by the standard care, custody or control exclusion found in a standard policy.
- (j) Notice of Cancellation: The Insurer will endeavour to provide the Contracting Authority thirty (30) days written notice of policy cancellation.
- (k) If the policy is written on a claims-made basis, coverage must be in place for a period of at least 12 months after the completion or termination of the Contract.

1.2 Automobile Insurance

The Contractor must obtain Automobile Liability Insurance, and maintain it in force throughout the duration of the Contract, in an amount usual for a contract of this nature, but for not less than \$2,000,000 per accident or occurrence. The policy must include the following:

- A. Third Party Liability \$2,000,000 Minimum Limit per Accident or Occurrence
- B. Accident Benefits all jurisdictional statutes
- C. Uninsured Motorist Protection
- D. Notice of Cancellation: The Insurer will endeavour to provide the Contracting Authority thirty (30) days written notice of cancellation.

	Description	Unité	Д Э	AINSI PÉRIODE Le 01	CS PÉRIODE Le 01	OPTION ANNÉE *1 Le 01	OPTION ANNÉE *2 Le 01 avril,	OPTION ANNÉE *3
Article	Les Heures Régulières – de lundi jusqu'à vendredi (0730hr-1600hr)	de l'Éditi on	Q d	janvier, 14 à Le 30 décembre, 14	janvier, 15 à Le 30 décembre, 15	janvier, 16 à Le 30 décembre, 16	17 À Le 31 mars, 17	Le 31 avri., À Le 31 mars, 17
	LES CHARGES D'ORGANISATION – une charge de ter conformément à l'Annexe A - la Déclaration de Travail	de temp Fravail	s par u	ınité en inclua	nt l'ORGANISA	charge de temps par unité en incluant l'ORGANISATION DE LIVRAISON ET L'ENLÈVEMENT on de Travail	AISON ET L'EN	LÈVEMENT –
1.	Toilettes Portatives	EA	110	\$	\$	\$	\$	\$
1.2	l'Unité Lave main	EA	20	\$	s	s	s	s
1.3	Toilettes Portatifs Chauffés avec l'Évier	EA	2	s	s	↔	s	s
1.4	Portatives pour Handicaper	EA	2	\$	s	\$	s	\$
1.5	Caravane de Toilettes	EA	2	\$	\$	\$	\$	\$
2.	LE PRIX DE LOCATION D'UNITÉS – tout le taux	inclus co	onform	conformément à l'Annexe	A - la	Déclaration de Travail	ail	
2.1	Toilettes Portatives – Tous les jours	EA	180	s		€	s	s
2.2	Toilettes Portatives – Chaque semaine	EA	190	\$	\$	\$	\$	\$
2.3	Lave Main l'Unité - Tous les jours	EA	20	\$	\$	\$	\$	\$
2.4	Lave Main l'Unité - Chaque semaine	EA	15	\$	\$	\$	\$	\$
2.5	Les Toilettes Portatifs Chauffés l'Évier - Tous les jours	EA	2	↔	↔	∽	↔	↔
2.6	Les Toilettes Portatifs Chauffés l'Évier - Chaque semaine	EA	10	€	↔	↔	↔	€
2.7	Toilettes Portatives pour Handicaper – Tous les jours	EA	5	\$	\$	\$	\$	\$
2.8	Toilettes Portatives pour Handicaper - Chaque semaine	EA	1	\$	\$	\$	\$	\$
2.9	Caravane de Toilettes – Tous les jours	EA	5	\$	\$	\$	\$	\$
2.10	Caravane de Toilettes - Chaque semaine	EA	1	\$	\$	\$	\$	\$
	APPELEZ DES TALIX – Tout le prix inclus pour t) all silo	raic de	dénlacement	of le temps de	naur fous les frais de déplacement et le temps de voyage (le travail improductif) à	ail improductif	i) à ot du cito
က်	d'emploi et en incluant tout le kilomètre / les cha	charges de kilométrage	kilomé	trage conform	conformément à l'Annexe	exe A – la Déclaration	aration de Travail	
3.1		EA	80	\$	s	\$	s	\$
3.2	BASE – Heures Régulières supplémentaire	EA	10	\$	\$	\$	\$	\$
3.3	PLER – Pendant les Heures Régulières	EA	15	\$	\$	\$	\$	\$
3.4	PLER – Heures Régulières supplémentaire	EA	_	\$	\$	\$	\$	↔
4	POMPE D'AVION DU TAUX : - conformément à l	l'Annexe	A – la l	- la Déclaration de	Travail			
4.1	Pendant les Heures Régulières – pour chaque avion	EA	30	\$	\$	\$	\$	\$
4.2	Les Heures supplémentaire – pour chaque avion	EA	10	\$	\$	\$	\$	\$
Ľ	I A BOMPE BORTATIVE DE I A TOIL ETTE DII TAIIX		\[\frac{1}{2}\]	tiot enilogi tic	solved solves	– la taux doit inclura toutas las charas associáas au nattovada la maintananca at	m el epevotte	sintenance et
;	בא רטווין בי יין יין יין יין יין יין יין יין יי		ממא	אסיים ייים ייים ייים ייים ייים ייים ייים	60 160 VII al yea	משפטטטופפס ממ י	ופננטאמאכ, ומ ייי	מווונפוומווספ פנ

	l'entretien d'unités conformément à l'Annexe A	– la Décl	aration	exe A – la Déclaration de Travail				
5.1	Pendant les Heures Régulières	EA	650	\$	\$	\$	\$ \$	ı -
5.2	Heures supplémentaire	EA	25	\$	\$	\$	\$ \$	1
								ı
9.	RÉENDROIT D'UNITÉS : - tout le taux inclus							
6.1	Les unités dans la Base ou PLER	EA	20	\$	\$	\$	\$ \$	
7.	ATTENDEZ LE TEMPS : le temps mort d'Entrepreneur p	_	ns de	15 minutes en	us de 15 minutes en attendant l'escorte de DND	orte de DND.		
7.1	7.1 Le temps de attente sera payé par des blocs de	EA	16	\$	\$	\$	\$ \$	
	15 minute ou arondis bloc de 15 minute							



Contract Number / Numéro du contrat W0134-14CYLN

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

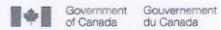
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PAR 1. Originating Government Department or Org	snization / National Defence	2. Branch or Directorate / Direction géne	érale o	u Dire	ction	
Ministère ou organisme gouvernemental d'o 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat		4 Wing Cold Lake ess of Subcontractor / Nom et adresse du :	varia t	oliant		
a. a) Subcontract Number / Numero du contrat	de sous-traitance (3. b) Name and Addre	ess or Subcontractor / Nom et adresse du :	sous-u	aitant		
4. Brief Description of Work / Brève description	n du travail			-		
Sanitary Services						
Will the supplier require access to Contro Le fournisseur aura-t-il accès à des marc			1	No Non		Yes
5. b) Will the supplier require access to unclas Regulations? Le fournisseur aura-t-ii accès à des donn sur le contrôle des données techniques?	sified military technical data subject to the provisi- ées techniques militaires non classifiées qui sont		√ ×	No Non		Yes
Indicate the type of access required / Indiqu	ier le type d'accès requis					
			1	No Non		Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. of PROTECTED and/or CLASSIFIED inform Le fournisseur et ses employés (p. ex. ne à des renseignements ou à des biens PR	deaners, maintenance personnel) require access lation or assets is permitted. Itoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à OTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.			No Non		Yes Oui
 c) Is this a commercial courier or delivery re S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de 	quirement with no overnight storage? Ilvraison commerciale sans entreposage de nuit	?	1	No Non		Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the sa	applier will be required to access / Indiquer le type	e d'information auquel le fournisseur devra	avoir	accès	11000	
Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étrange	- [7		
7. b) Release restrictions / Restrictions relative	s à la diffusion		_	-		_
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion				
Particulation (1) institute 3 -	Bookfoted to: // bookf & .	Destricted to 11 in 21 is				
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis	ser let	s) navs	. + .	
opening osamily(nos). 11 todata taqoy paga .	Special occurry(co). This issue is (a) page	aposity oddiniyyady. 1 i talii	au, iuç	J, poj-	1.71	
7. c) Level of information / Niveau d'information						
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A		1	-	
PROTĖGĖ A	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A				
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B	-	H		
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTÈGÈ B				
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C	-	-		
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIAL	PROTEGE C				
			-	1		
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL				
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	CONFIDENTIEL	_	-		
SECRET	COSMIC TOP SECRET	SECRET				
SECRET	COSMIC TRÉS SECRET	SECRET	_	1		
TOP SECRET		TOP SECRET				
TRÈS SECRET		TRÉS SECRET				
TOP SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)				
TRES SECRET (SIGINT)		TRES SECRET (SIGINT)				

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'



Contract Number / Numéro du contrat

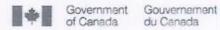
W0134-14CYLN Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A /con	tinued) / PARTIE A (suite)		NAMES OF THE OWNER OF THE OWNER.		And the last of th
8. Will the sur	optier require access to PROTECT	ED and/or CLASSIFIED COMSEC			No Yes
	eur aura-t-il accès à des renseign cate the level of sensitivity:	ements ou à des biens COMSEC de	ésignés PROTÉGES et/ou CL/	ASSIFIES?	Non Oul
Dans l'affin	mative, indiquer le niveau de sens				
		sensitive INFOSEC information or a ements ou à des biens INFOSEC de		2	V Non Yes Oui
Le lourniss	eur aura-t-ii acces a des renseign	ements on a des mens nur occo de	s nathre extremement delicate		L Noit L Ou
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) o Number / Numéro du document :	du matériel :			
		B - PERSONNEL (FOURNISSEUR	()	125	AND REPORT OF THE PARTY OF THE
10. a) Personi	nel security screening level require	ed / Niveau de contrôle de la sécurit	é du personnel requis		
√	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET SECRET	TOP SEC TRÈS SE	
	TOP SECRET - SIGINT TRÊS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET NATO SECRET		TOP SECRET TRÉS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	3			
	Special comments: Commentaires spéciaux ;				
		ning are identified, a Security Classific aux de contrôle de sécurité sont req		de la sécurité doit être	e fourni
10. b) May uns	screened personnel be used for p	ortions of the work?	Accessor 6 A	30 10 00001110 0011 011	No / Yes
700000000000000000000000000000000000000		e peut-il se voir confier des parties d	u travail?		Non Y Oui
	will unscreened personnel be esco affirmative, le personnel en question				No √ Yes Non ✓ Oui
01070 010					
	ON / ASSETS / RENSEIGNE	E C - MESURES DE PROTECTION MENTS / RIENS	(FOURNISSEUR)	STATE OF THE OWNER, TH	MA DESCRIPTION OF STREET
iiii Oitimetti	ON PRODEIO T MEMBERONE	nei i o i o i cito			
premise	:\$?	d store PROTECTED and/or CLASS			V Non Ves Oui
Le fourr CLASSI		t d'entreposer sur place des renseig	nements ou des biens PROTE	GÉS et/ou	
	supplier be required to safeguard				✓ No Yes
Le fourn	nisseur sera-t-il tenu de protéger d	es renseignements ou des biens CC	DMSEC?		Non Oui
PRODUCTIO	N				
	production (manufacture, and/or rep the supplier's site or premises?	air and/or modification) of PROTECTI	ED and/or CLASSIFIED materia	al or equipment	✓ No Yes
Les insta		es à la production (fabrication et/ou ré	paration et/ou modification) de	matériel PROTÉGÉ	L Non L Ou
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA /	SUPPORT RELATIF À LA TECHNI	OLOGIE DE L'INFORMATION	(TI)	
	supplier be required to use its IT sys	terns to electronically process, produc	ce or store PROTECTED and/o	CLASSIFIED	V No Yes Oui
Le fourn		opres systèmes informatiques pour tra ÉS et/ou CLASSIFIÉS?	aiter, produire ou stocker électro	niquement des	
		supplier's IT systems and the government of the systems informatique du fournisseur		30000	✓ No Yes
	ra-t-on d'un lien electronique entre ementale?	e systeme knormatique du fournisset	es celul du ministère ou de l'as	jerice	I NOTI LIGHT

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canad'ä



Contract Number / Numéro du contrat

W0134-14CYLN

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

For users comple Dans le cas des dans le tableau re	utilis	ateu	rs qu		le formula		ne (par Inter		ises aux (questions						aisies
Category Categorie		OTECT			ASSIFIED LASSIFIE		TT-7-8-78 III.	NATO						COMSEC		
	A	В	c	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO Secret	COSMIC TOP		OTECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP
				CONFIDENTIAL		TRES SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMC TRES SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
formation / Assets ensalgnements / Blens roduction																
Media / upport TI							waste in									
Link / ien électronique															-	
a) Is the descripting the description of the descri	du to	s for , cla	i vise m b ssifi	é par la préser y annotating er le présent	the top a formulair	S est-elle	de nature PF m in the are	ROTÉGÉE et/o a entitled "So	ou CLASS	lassificati		ėe «	Clas	Sification	√ No Non	
b) Will the docum								ASSIFIED? et/ou CLASS	FIÈF2					ſ	✓ No	□ °

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'



Contract Number / Numéro du contrat

W0134-14CYLN

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PAR	TIE D. ALITOPISATIO	Management	1000 Notice College 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	HAND OF THE REAL PROPERTY.	
13. Organization Project Authority /	with a common production of the second states	AND RESIDENCE OF SHARE SEE			
Name (print) - Nom (en lettres moul Bibeau, Sharon		Title - Titre Contracts In	Sharon Bibeau A/ Contract O Est. 8154	Signature	haron Lbean
Telephone No Nº de téléphone 780-812-5845	Facsimile No Nº de 780-840-7310	télécopieur	E-mail address - Adresse cou bibeau.sl@forces.gc.ca	urriel	Date 2013/08/19
14. Organization Security Authority	Responsable de la séc	curité de l'orga	nisme		
Name (print) - Nom (en lettres moul Medjovic, Sasa	ées)	Title - Titre		Signature	It Con
Telephone No N° de téléphone 613-949-1066	Facsimile No N" de 613-949-1069	télécopieur	E-mail address - Adresse cou Sasa.Medjovic@forces.gc.ca	urriel	Date 213-09-04
 Are there additional instructions Des instructions supplémentaire 				nt-elles jointe	s? No Yes
16. Procurement Officer / Agent d'a	provisionnement				
Name (print) - Nom (en lettres moul	ėes)	Title - Titre		Signature	
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse co	ourriel	Date
17. Contracting Security Authority /	Autorité contractante en	matière de sé	ecurité		
Name (print) - Nom (en lettres moule	ées)	Title - Titre		Signature Jacque	3 Sarmer
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse co	ourriel	10-SEPTEMBER-20/3

Jacques Saumur Contract Security Officer, Contract Security Division Jacques.Saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca Tel/Tél - 613-948-1732 / Fax/Téléc - 613-954-4171

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä